

Délibération n° 2024-133
Natura 2000 Animation 2024-2025 – Demande de subvention

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 27
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 3
Date de convocation et d'affichage : 15/10/2024
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à 18h30

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roselyne, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PELTIER Virginie, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme RIGAL Nathalie, M. VIUDES Christian, M. BRETHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à M. COUTURIER François, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, Mme CASSAGNE Patricia donne procuration à M. COMET Bernard

Excusés : M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, M. PASCUTTO Philippe, Mme CASSAGNE Patricia, Mme MALLO Caroline, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Mme DOUSTE Françoise

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born », mis en œuvre depuis 2014, dont la communauté de communes des Grands Lacs est le cœur, définit les mesures de gestion à mettre en œuvre. Il a pour objectif de faire du site un lieu exemplaire d'aménagement et de développement respectueux de la biodiversité naturelle.

Dans l'optique d'assurer le financement de l'animation de la période 2024-2025, la communauté de communes des Grands Lacs peut solliciter une subvention de l'Union Européenne (fonds FEADER) et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette demande sera envoyée avant le 31 décembre 2024 aux partenaires financiers.

En vue de compléter le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, il convient à présent que le conseil communautaire délibère sur le plan de financement qui s'établit comme suit :

Synthèse montant prévisionnel du projet		
Dépenses	Montant HT en €	Montant réel supporté en €
Dépenses de rémunération	22 766,83 €	22 766,83 €
Frais de déplacements	305,00 €	305,00 €
Coûts indirects	3 415,02 €	3 415,02 €
Total du projet	26 486,85 €	26 486,85 €

Plan de financement du projet pour le compte de la CCGL		
Subventions	14 798,37 €	55,87%
Région NA	9 803,92 €	66,25%
UE FEADER	4 994,45 €	33,75%
Auto – financement	11 688, 48 €	44,13%
CCGL	8 181,94 €	70%
CCM	1285,73 €	11%
CCCHL	233,77 €	2%
La Teste-de-Buch	1987,04 €	17%
Total du projet	26 486,85 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

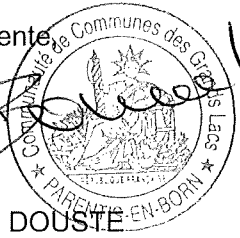

- D'approuver le plan de financement 2024-2025 précité ;
- De solliciter les subventions de Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Union Européenne
- De solliciter l'appel de cotisations aux collectivités partenaires à savoir la commune de La Teste de Buch, la CC de Mimizan et la CC Cœur Haute Landes
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 22 octobre 2024

La Présidente



Françoise DOUSTE

Document exécutoire à compter du : 22/10/2024
Transmis en Préfecture le : 24/10/2024
Affiché le : 24/10/2024
à Parentis-en-Born, le : 24/10/2024

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20241022-2024-133-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024